

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt et un Le deux novembre à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire. <u>Date de convocation</u> : Le 28 octobre 2021 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Odette LAUDE, Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, Pascal GROSFORT, Estelle SIMONIN, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Cécile CASSOU-LENS <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Delphine BACHELLERIE, <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER	

Délibération n° D21-15

Objet : Autorisation d'ester en justice

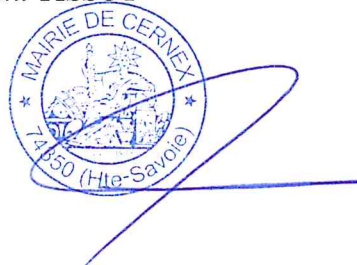
Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la société FREE a décidé d'intenter une action en justice contre la mairie suite à l'avis défavorable donné à sa déclaration préalable de travaux relative à la pose d'une antenne. Afin de défendre au mieux les intérêts de la commune, le Maire demande que le conseil municipal l'autorise à intenter toutes les démarches nécessaires auprès de la justice.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

- **DECIDE à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et à prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre les intérêts de la commune.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 3 novembre 2021
Transmise en Sous-Préfecture le 3 novembre 2021
Affichée le 3 novembre 2021